

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE
PAIEMENT(APCP) -
BUDGET
ASSAINISSEMENT

N° CC_2024_0140

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision d'une autorisation de programme (AP) du budget Assainissement à l'occasion d'une étape budgétaire.

L' autorisation concernée par la présente délibération est détaillée dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2015-1 / 521	Travaux pour le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle	Ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	29 700 000,00 €

TOTAL de l'autorisation de programme

29 700 000,00 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation de l'Autorisation de programme et crédits de paiements des travaux pour le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle du budget Assainissement dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Par délibération n°C-2015-0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux permettant le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle pour un montant de 17 169 000 € sur 5 ans. Les délibérations n° CC_2018_0061, CC_2018_0136, CC_2019_0032, CC_2020_0036, CC_2020_0138, CC_2021_0045, CC_2021_0135, CC_2022_0026, CC_2023_0028, CC_2023_0132, CC_2024_0020 et CC_2024_0075 ont modifié le programme pour le porter à 29 700 000 € sur 11 ans.

Au vu de l'avancée des travaux, l'actualisation prévoit une nouvelle répartition des crédits de paiements :

	Voté précédemment	DM 2024-03 Nouvelle proposition	Variations
2015-2022	18 865 370,92 €	18 865 370,92 €	0,00 €
2023	3 404 480,90 €	3 404 480,90 €	0,00 €
2024	1 000 000,00 €	1 400 000,00 €	400 000,00 €
2025	6 430 148,18 €	6 030 148,18 €	-400 000,00 €
TOTAL	29 700 000,00 €	29 700 000,00 €	0,00 €

TRAVAUX AZOTE STEP OCYBELE - Actualisation DM 2024-03

Autorisation de Programme - Crédits de paiements	Montant total du programme	Crédits de Paiement							
		Cumul Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Maîtrise d'oeuvre	1 440 973,36	80%	1 154 668,85	15%	220 000,00	5%	66 304,51	100%	1 440 973,36
Travaux	28 213 161,64	75%	21 096 015,77	4%	1 174 000,00	21%	5 943 145,87	100%	28 213 161,64
CSPS	16 364,00	54%	8 907,46	6%	1 000,00	39%	6 456,54	100%	16 364,00
Controleur technique	29 501,00	35%	10 259,74	17%	5 000,00	48%	14 241,26	100%	29 501,00
Total	29 700 000,00	75%	22 269 851,82	5%	1 400 000,00	20%	6 030 148,18	100%	29 700 000,00